

VILLE DE FREYMING-MERLEBACH
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de FREYMING-MERLEBACH, dûment convoqué par M. le Maire le 24 juin 2025 s'est assemblé à 19 heures dans la salle des séances du Conseil Municipal de FREYMING-MERLEBACH, sous la présidence de M. Pierre LANG, Maire de la Ville.

MEMBRES ÉLUS : Trente-un (31) **EN EXERCICE** : Trente-un (31)

Secrétaire de séance : *Mme Monique VORIOU*

Présents :

M. Pierre LANG, Maire

M^{mes} et MM. Bernard PIGNON, Francine KOCHEMS, Daniel MAYER, Fabienne BEAUVAIS, Marc FRIEDRICH, Josette KARAS, René KOTTMANN, Concetta KOENIG, Jean-Marie HAAS, Adjoints ; M^{mes} et MM. Germain FLAUSSE, Bernard DINÉ, Denise HARDER, Monique VORIOU, Isabelle SLAZAK, Jean, Sylvie TOURIGNY-SARRAT, Christine FISTER, Alain LEFEVRE, Josette TARALL, Pascal SOSNA, Anne ZAPP, Océane BLAISE (présente à partir du point 3), Christiane BROCKE, Jean-Pierre ADAM, Patricia MIHELIC, Stéphan ZIMMER, Aurélie THIRIET, Alain MANISZEWSKI, Conseillers municipaux.

Absent :

Marc FLAUDER, Conseiller municipal

Absents excusés :

M^{mes} et MM Cathy KOCHEMS, Jean-Jacques GRIMMER, Océane BLAISE (absente jusqu'au point 2 inclus), Conseillers municipaux

Ont donné procuration à des membres présents :

Mme Cathy KOCHEMS donne procuration à M. Bernard PIGNON

M. Jean-Jacques GRIMMER donne procuration à M. René KOTTMANN

Mme Océane BLAISE donne procuration à Mme Fabienne BEAUVAIS (jusqu'au point 2 inclus)

ORDRE DU JOUR

5. Approbation de la convention de partenariat « Espace sans tabac » avec le comité de Moselle de lutte contre le cancer

Le Comité de Moselle de la Ligue nationale contre le cancer propose une convention de partenariat visant à créer des espaces labellisés « Espace sans tabac » sur notre territoire.

Les objectifs de ce partenariat sont les suivants :

- Dénormaliser le tabagisme
- Encourager l'arrêt du tabac
- Eliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment des enfants
- Protéger l'environnement

La Commune s'engage notamment à :

- Définir par arrêté municipal les zones concernées à savoir notamment les abords des écoles, les abords des aires de jeux et des city stades, le Parc Municipal
- Faire respecter l'interdiction de consommation de tabac dans les périmètres concernés
- Apposer les labels « Espace sans tabac » dans les espaces concernés de manière visible
- Faire figurer dans la signalisation et dans la communication des actions en lien avec la démarche susmentionnée la mention « Avec le soutien de La Ligue contre le cancer » accompagnée du logo du comité de Moselle de la Ligue

Le Comité s'engage notamment à :

- Fournir à la collectivité les panneaux liés à cette labellisation portant une mention « espace sans tabac et sans vapotage » ou équivalent
- Constituer un comité permettant de s'assurer du suivi de la démarche engagée

Ceci exposé,

Vu l'article L. 2121-29 et L2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention joint en annexe,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'engager un partenariat avec le Comité de Moselle de la Ligue contre le cancer dans une démarche de santé publique,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de M. le Maire,

Après débats,

A l'unanimité,

Décide :

- D'approuver le projet de convention ci-annexé
- D'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toute pièce y relative

Signé Mélanie MIESZKALSKI
Directrice Générale des Services

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre. M. le Maire certifie que les délibérations de cette réunion ont été affichées sur le tableau d'affichage légal et numérique de la Mairie le 02 juillet 2025.
Certifié exécutoire

Accusé de réception en préfecture
057-215702408-20250630-20250630-5-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025